



**PRÉFET
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

URGENCE SIGNALÉE

à Mont-de-Marsan, le 5 mai 2024

S.I.D.P.C.

N° téléphone standard préfecture : 05.58.06.58.06

**VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE JAUNE A ENJEU DE SECURITE (SPEZF)
AVIS D'ALERTE ORAGES**

Destinataires :

- tous les maires des communes du département
- SIDPC, DDPN 40, ONF, SDIS 40, CMIR SO, SMGBL, SMLL, Landes attractivité, CD40, Sous-Préfecture DAX, BESR, BREC, DDTM 40, DDETSPP 40, ENEDIS, SNCF COGC, ARS 40 et 33, DREAL 40, DMD/BA 118, DSDEN40, OFB, SNCF (COGC), GGD 40, EMZD, LA POSTE, DRAC, GESTIONNAIRES AUTOROUTES A63 et A65, STANDARD PREF 40, Capitainerie Capbreton et Port Bayonne

La préfecture des Landes vous informe que le département, au vu des informations transmises par Météo France et conformément au plan d'alerte météorologique est placé en état de **VIGILANCE JAUNE SPEZF** pour le phénomène **ORAGES** pour l'ensemble des communes du département.

À partir de ce jour 14H00

Commentaire :

En début d'après-midi, des orages se forment le long d'un axe de convergence des Pyrénées jusqu'à l'ouest du Limousin en passant par l'est aquitain avant de progresser vers l'est. Ces orages sont d'une sévérité moyenne, localement forte, et s'accompagnent de **chutes de petite à moyenne grêle**, de cumuls de pluie de l'ordre de 20/30 mm en peu de temps.

Localement, suite aux passages répétés de ces averses, les cumuls de pluie pourraient atteindre les 40/50 mm sur des sols déjà bien humides (lié au contexte pluvieux des jours précédents).

L'activité orageuse s'atténue progressivement à partir de la soirée sur l'ensemble de la zone.

Conséquences :

Orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.

Des dégâts sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.

Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.

Consignes de comportement :

Je me tiens informé auprès des autorités

Je m'éloigne des arbres et des cours d'eau

Je m'abrite dans un bâtiment en dur

J'évite de me déplacer

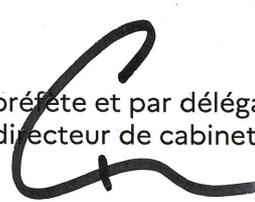
Je protège les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés

J'évite d'utiliser mon téléphone et les appareils électriques

Il est demandé aux maires d'appliquer les consignes du plan départemental météo.

Il vous est demandé d'informer la préfecture des Landes de toute situation particulière en lien avec cet épisode météorologique.

Pour la préfète et par délégation,
le directeur de cabinet


Cyrille LEFEUVRE